Soixantième année. - N ° 168 A Jeudi 3 septembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3117

50 – MANCHE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COUTANCES

Extrait de jugement

Date : 1er septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
908 669 161 RCS COUTANCES.
A.M.
Forme : S.C.I..
Activité : Non précisé.
Adresse : 15 Rue Principale, 50510 CÉRENCES.
Complément de jugement : Dépôt de l'état de collocation - Liquidateur : GIRAUDEAU Eric, 7 C avenue de la République, 50200 COUTANCES - L'état de collocation est déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulée la procédure. Toute personne peut prendre connaissance de cet état. Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par requête remise ou adressée au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire devant lequel s'est déroulée la procédure de liquidation judiciaire ou dans le ressort duquel la procédure s'est déroulée. La contestation, est à peine d'irrecevabilité, dénoncée, dans les dix jours de son dépôt au greffe, aux créanciers en cause et au liquidateur par acte d'Huissier de justice. Cet acte indique que les créanciers et le liquidateur doivent constituer avocat dans le délai de quinze jours à compter de la dénonciation. Parution prévue dans LA MANCHE LIBRE le 12 septembre 2026. - N° RG : 24/01394